

## **Vingt-sixième session du Comité des forêts – Procédure de correspondance écrite**

### **Point 9.3: Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2020-2023)**

#### **Réponse du secrétariat aux questions écrites des Membres**

Le secrétariat remercie les Membres des observations qu'ils ont formulées au sujet du point 9.3, intitulé «Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts (2020-2023)».

Le secrétariat se félicite de la réponse positive de l'Union européenne et de ses 27 États membres à l'ajustement du Programme de travail pluriannuel 2020-2023 sur la base de la demande formulée par le Comité des forêts à sa vingt-cinquième session.

Le secrétariat se félicite également de l'appui du Japon à l'initiative de la FAO intitulée *Du bois durable pour un monde durable*. L'utilisation durable du bois est l'une des trois solutions forestières envisagées pour faire face à la crise mondiale, comme indiqué dans l'édition 2022 de *La Situation des forêts du monde*. Son importance pour la relance et la croissance vertes ainsi que pour des économies résilientes et neutres en carbone a également été confirmée dans les conclusions du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, qui s'est tenu récemment.

Le secrétariat accueille avec satisfaction les observations positives formulées par la Nouvelle-Zélande concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, les travaux de la FAO portant sur les liens entre l'agriculture, la sécurité alimentaire, le secteur des forêts et d'autres domaines ainsi que les contributions apportées en la matière au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et à d'autres forums intergouvernementaux, et ses efforts visant à renforcer la pertinence des commissions régionales des forêts. Le secrétariat a pris note de la suggestion d'étendre l'accès aux séances d'information destinées aux membres à d'autres que les représentants permanents.

Le secrétariat a noté avec satisfaction les observations de l'Argentine au sujet de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2020-2023. Il a également pris note de la question de l'Argentine concernant le fait que le Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts ne coïncidait pas avec le cycle des sessions du Comité. Les programmes de travail pluriannuels, instaurés en 2012, ont été mis en place de manière quelque peu différente par chaque comité technique. Le Comité des produits et le Comité des forêts ont envisagé un programme de travail pluriannuel d'une durée de quatre ans, tandis que le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches ont appliqué une méthode de planification à horizon mobile, ajustant le programme de travail pluriannuel quadriennal à chaque exercice biennal. Les décisions positives des comités et du Conseil laissent à penser que les deux méthodes ont bien rempli leur fonction. Compte tenu des efforts actuellement déployés pour renforcer l'harmonisation entre les comités techniques et conformément à la demande du Conseil tendant à ce que la FAO poursuive ses efforts visant à renforcer la coordination entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture sur les questions intersectorielles, le secrétariat accueille favorablement la suggestion d'ajuster le cycle de planification du Programme de travail pluriannuel du Comité des forêts. Celle-ci pourrait être mise en œuvre à partir de 2024 avec le cycle du Programme de travail pluriannuel.

Le secrétariat a également pris note de la reconnaissance par la Fédération de Russie des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel actualisé du Comité.